

**Excusés** : Franck Trouiller

**Procurations** : Franck Trouiller à Regis Fanget

**Présents** : Fanget Régis, Richard-Rivory Carole, Rouchouze Christian, Vanel Regis, Berne Bernadette, Berne Francis, Gonon Bernard, Villevieille Marie Christine, Deygas Raymonde, Oriol Thierry

**Secrétaire de séance** : Richard-Rivory Carole

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 MARS 2021 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité. Le quorum étant atteint Mr le maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

### **DELIBERATION PARTICIPATION COMMUNALE A LA LOCATION D UN BROYEUR**

La commune de Thélis-La-combe est classée en commune à risque incendie selon l'arrêté préfectoral N°DT-11-538.

En application des dispositions de l'article L 322-3 du code forestier, le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 mètres de terrains en nature de bois, forêt.... Aux abords des constructions, et installations de toutes natures sur une profondeur de 50 mètres.

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'incendie, la commune souhaite encourager les particuliers à être en conformité avec l'arrêté préfectoral. Le conseil municipal propose donc que:

Pour chaque famille propriétaire ou occupant d'une habitation sur la commune ou propriétaire d'un terrain et une fois par an seulement. La commune prendra en charge à hauteur de 50% le montant de la location TTC et hors assurance d'un broyeur auprès de l'entreprise MC MECALOC , RD 1082 A BOURG ARGENTAL et règlera directement l'entreprise sur présentation d'une facture précisant le nom du demandeur .

Les conditions pour bénéficier de cette offre sont les suivantes :

Il faut :

- Être propriétaire ou occupant sur la commune d'un terrain ou d'une habitation.
- Se présenter en mairie
- Remplir une attestation sur l'honneur concernant la ou les parcelles qui seront débroussaillées.
- Un document à présenter à l'entreprise de location sera alors remis au demandeur
- Louer l'appareil et faire les travaux
- S'acquitter de la somme à payer auprès de l'entreprise de location
- Cette remise fonctionne pour :
  - -La location d'un broyeur thermique diesel 4C diamètre 10 cm. (100 euros HT/jour +10% assurance,)\*
  - -Ou pour un broyeur thermique diesel 4C diamètre 17,5 cm (175 euros HT par jour + 10% assurance)\*
- (\*\* prix indicatifs)

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette délibération

## **DELIBERATION PARTICIPATION COMMUNALE AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC L'ESPACE DEOME**

Pour l'accueil de loisir sans hébergement pour les 0/3 ans (petites vacances et 4 semaines en juillet) la participation communale est de 135.44 euros pour la part fixe. La partie restante est fonction du nombre d'enfants accueillis à l'espace Deome.

Pour l'accueil extrascolaire 2 semaines en aout pour les 0/3 ans la participation communale est de 24.90 euros pour la part fixe. la partie restante est fonction du nombre d'enfants accueillis à l'espace Deome.

Pour l'accueil de loisirs sans hébergement pour les 3/10 ans (les mercredis) la participation communale est de 68.08 euros pour la part fixe. la partie restante est fonction du nombre d'enfants accueillis à l'espace Deome.

Pour l'accueil de loisir sans hébergement pour les 11/17 ans la participation communale est de 341.36 euros pour la part fixe. la partie restante est fonction du nombre d'enfants accueillis à l'espace Deome.

L'ensemble de la participation communale a représentée en 2019 (part fixe plus part variable) la somme de 1444.74 euros.

Adopté à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Nettoyage de la commune** : la date retenue 12 juin 2021 8h30

**Débroussaillage autour des bâtiments communaux** : déjà des efforts ont été faits par certains riverains, c'est un bon début, la mise en place de la location du broyeur facilitera la poursuite des opérations de débroussaillage. Une réunion avec les riverains des bâtiments communaux sera organisée dès que la situation sanitaire le permettra.

### **Appartement communal**

Les entreprises ayant répondu favorablement à l'appel d'offres ont été conviées à la première réunion de chantier. Les travaux de maçonnerie ont débutés

Suite à la rénovation de l'appartement communal, la commune a mis en vente différents équipements provenant de ce dernier.

**Correspondant forêt** Une charte forestière est actuellement effective sur le parc du Pilat cette charte est un outil permettant de gérer la filière forêt bois .Un référent communal est assurera le lien entre la commune et la charte, mr Berne Francis .est désigné pour être référent

**Reseau AEP** Les élus vont effectuer les repérages des équipements du réseau sur les secteurs de cherblanc ,champer, le village, le moulinon la combe ,la vilette ,le puit de luzina , l'entreprise SAUR procédera ensuite à la révision annuelle de ces équipements.

**Schéma directeur du réseau d'eau** Le schéma directeur se poursuit nous attendons le retour des offres le 8 juin 2021

**Carrefour de l'estival** Les travaux sont terminés

**Chemin de Cherblanc** Des utilisateurs de ce chemin ont demandé à la commune si une prise en charge de la réparation de ce chemin rural était possible. Rappel : aucune obligation légale pour l'entretien de ce chemin rural, néanmoins Mr le maire a demandé des devis , la somme de 23 034,00 euros TTC a été jugée trop élevée par les élus surtout qu'aucune subvention n'est possible , le conseil va donc étudier avec les riverains si d'autres solutions sont envisageables .Un autre tracé du chemin moins pentu serait certainement un des objectif à mettre en place .

**Elections régionales et départementales** Les élections se dérouleront les 20 et 27 juin 2021 , Mr le maire recherche parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales , des volontaires pour tenir le bureau de vote en tant qu' accesseur .pour des raison de sécurité ces personnes devront fournir un certificat de vaccination ( covid 19) Les personnes non vaccinées peuvent se présenter en mairie pour obtenir une attestation de priorité vaccinale en raison de la participation aux opérations électorales ( vaccin à faire avant le 8 juin 2021).

**Poteau d'incendie de l'estival** Suite à l'appel d'offres le conseil retient l'entreprise Mazet pour effectuer les travaux de mise en place d'un poteau d incendie alimenté par les étangs de champet , montant des travaux 13 494 .00 ttc

L'amélioration de la défense incendie est une priorité communale, des contacts et des devis ont été reçu de la part d'entreprises proposant la mise en place de citernes de 60 metres cube . l'équipe municipale travaille sur cette option.

**Chemin des bernies** L'entreprise Mazet va fin mai effectuer des travaux de remise en état du chemin de la croix de la pause.

**Citernes incendie** L'amélioration de la défense incendie est une priorité communale, des contacts et des devis ont été reçu de la part d'une entreprise proposant la mise en place de citernes de 60 metres cube. L'équipe municipale travaille sur cette option. Ces citernes peuvent être enterrées ou aériennes.

La séance est levée à 22 h30